SECTION G — PHYSIQUE

G06 CALCUL; COMPTAGE

G06Q SYSTÈMES OU MÉTHODES DE TRAITEMENT DE DONNÉES, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION; SYSTÈMES OU MÉTHODES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION, NON PRÉVUS AILLEURS [2006.01]

Note(s) [2006.01]

1. Les groupes G06Q 10/00-G06Q 50/00 et G06Q 99/00couvrent uniquement des systèmes ou des méthodes qui mettent en œuvre des opérations de traitement significatif de données, c.à d. des opérations de traitement de données nécessitant un système ou un dispositif techniques, p.ex. informatiques, pour pouvoir être exécutées.
   Le groupe G06Q 90/00couvre des systèmes ou des méthodes qui n'impliquent pas de traitement significatif de données, quand les deux conditions suivantes sont remplies:
   - les systèmes ou les méthodes sont spécialement adaptés aux fins mentionnées dans le titre de la présente sous-classe ou dans les titres des groupes G06Q 10/00-G06Q 50/00; et
   - les systèmes ou les méthodes ne peuvent pas être classés ailleurs dans la CIB, p.ex. en appliquant les principes décrits dans le paragraphe 96 du Guide.

   Lors du classement de tels systèmes ou de telles méthodes dans le groupe G06Q 90/00, un classement additionnel peut être attribué dans le groupe le plus proche dans la présente sous-classe ou dans toute autre sous-classe, si ce classement fournit une information sur l'application des systèmes ou des méthodes susceptible de présenter un intérêt pour la recherche. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
2. Lors du classement dans les groupes G06Q 10/00-G06Q 40/00, les systèmes ou les méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique doivent également être classés dans le groupe G06Q 50/00 si l'adaptation particulière est considérée comme nouvelle et non évidente.
3. Dans la présente sous-classe, la règle de la priorité à la première place s'applique, c.à d. qu'à chaque niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée.

10/00 Administration, p.ex. bureautique, services de réservation; Gestion, p.ex. gestion de ressources ou de projet [2006.01]

20/00 Schémas, architectures ou protocoles de paiement (dispositifs pour effectuer ou poster des transactions pour le paiement G07F 7/08, G07F 19/00; caisses enregistreuses électroniques G07G 1/12) **[2006.01]**

Note(s) [2006.01]

Le présent groupe couvre:
- les protocoles ou les schémas qui incluent des procédures pour effectuer le paiement avec un commerçant, une banque, un utilisateur et parfois une tierce partie; la procédure comprend en général la vérification et l'authentification de toutes les parties impliquées.

30/00 Commerce, p.ex. marketing, achat ou vente, facturation, vente aux enchères ou commerce électronique [2006.01]

40/00 Finance, p.ex. activités bancaires, traitement des placements ou des taxes; Assurance, p.ex. analyse des risques ou pensions [2006.01]

50/00 Systèmes ou méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique, p.ex. santé, services d'utilité publique, tourisme ou services juridiques [2006.01]

90/00 Systèmes ou méthodes spécialement adaptés à des fins administratives, commerciales, financières, de gestion, de surveillance et de prévision, n'impliquant pas de traitement significatif de données [2006.01]

99/00 Matière non couverte par les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]